Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 09 mars 2023

n° 06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1er mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au fover rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

M.Bertrand GELI est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents:

Délégués titulaires :

Judith ARDON, Christine BIGNON, Marjolaine DOAN, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain SCHMIDT, John STEIMER, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT

Pascal ASSEMAT, Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT

En exercice: 63 Présents: 32

Avaient donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix: 33

Excusés:

Sophie ADROIT, Lison GLEYSES, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Virginie MIR, Maryse MOUYSSET, Nathalie NACCACHE

BATIGNE Robert, BONDOUY Guy, CHARRIER Hubert, FERRET Michel, GUERRA Olivier, GUIRAUD Dominique, MARTY Jean-Claude, MERCIER Alain, POISSON Henri, PUJOL Michel, RAMONDA Hervé

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Objet: Demande de subvention LEADER pour le « Programme d'actions Culture du PETR sur la période du 01/04/2023 au 31/12/2023 ».

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance :

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais;

Vu la délibération n°27/2023 du 13 octobre 2022 portant sur les demandes de subventions pour le « Programme d'actions Culture Année 2022 et Janvier à mars 2023 » :

Monsieur Gilbert HEBRARD, rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie locale de développement du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet culturel, axe qui est accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Fort d'une histoire millénaire et mouvementée, le Lauragais dispose de ressources significatives en matière de sites touristiques et culturels diversifiés et bien répartis sur l'ensemble de son territoire. Mais la muséographie et les supports de visite y sont souvent vieillissants et demandent à être réactualisés et dynamisés.

Pays aux fortes dynamiques locales, les initiatives culturelles associatives, communales ou privées y sont nombreuses et diversifiées. Cependant, le manque de coordination entre ces actions entraîne redites et confusion pour les publics, tandis que les actions elles-mêmes souffrent d'un manque de visibilité, de moyens et de professionnalisme.

Le développement du Pays Lauragais passe donc aussi par le renforcement de l'attractivité culturelle du territoire. Une politique de médiation culturelle ambitieuse permettra une modernisation de l'offre et des supports de visite grâce au numérique. La mise en réseau des acteurs de la culture et du patrimoine, notamment institutionnels (musées, « Grands sites Occitanie » et sites pôles « Pays Cathare »), mais également associatifs et privés, aura pour but de construire et de diffuser une offre concertée et diversifiée à l'échelle du territoire.

Parallèlement, la réflexion autour du patrimoine a entraîné un rapprochement entre les missions Développement culturel et Développement touristique. La valorisation du patrimoine va d'abord passer par sa connaissance, sa restauration puis sa mise en tourisme.

Depuis janvier 2020, le PETR est signataire d'une Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) avec l'Etat (Drac et Education Nationale principalement) et ses communautés de communes membres. Cet engagement se traduit par un suivi des projets d'EAC existants sur le territoire et par la mise en place d'un Appel A Projet spécifique (« Parcours de Rayonnement Culturel »), porté par le PETR du Pays Lauragais et accompagné par la Drac.

La mobilisation de plusieurs communes du territoire labellisées « Petite Ville de Demain » et « Action cœur de ville » et celle de leurs communautés de communes permet au PETR de s'engager dans un projet de déploiement d'une Micro-Folie mobile. Ce projet, soutenu par l'Etat et par l'Union Européenne (LEADER), permettrait de répondre à la question de la décentralisation de la culture dans un objectif de démocratisation culturelle. Il serait lié dans son développement et par les publics visés à l'Appel A Projet « Parcours de rayonnement culturel ».

Monsieur le président rappelle que nous sommes actuellement entre 2 programmes LEADER :

- Le programme 2014/2022, qui se termine (dossiers de demande de paiement);
- Le programme 2023/2027, qui commence, avec une incertitude sur le début des dépenses éligibles.

Les demandes de subvention des programmes tourisme et culture du PETR sont habituellement prises annuellement. Pour sécuriser le budget du Pays, le Bureau syndical a proposé l'année dernière de revoir les 2 délibérations tourisme et culture 2022 en élargissant la période 2022 jusqu'à fin mars 2023.

Les 3 trimestres 2023 du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 font maintenant l'objet de la présente délibération pour une demande de subvention LEADER sur le futur programme LEADER 2023/2027.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 décembre 2023, le Programme d'Actions culture du PETR du Pays Lauragais portera en particulier sur la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets suivants :

• Animation de groupes de travail et de concertation suivant 3 thématiques :

Axe Renforcement de la communication culturelle

Axe Soutien à la création à la diffusion et au développement des pratiques

Axe Développement de l'animation et de la valorisation du patrimoine

- Animation de la Commission culture et patrimoine du PETR
- Animation, coordination et évaluation de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (2020-2022) par le biais de l'avenant 2023 et, si accord des élus, mise en place de la prochaine Convention (2024-2026)
- Mise en œuvre du projet culturel de territoire en mobilisant les outils, les moyens humains et les financements disponibles
- Suivi et animation de la plateforme web www.lauragais-culture.fr (notamment création de contenu : podcasts et vidéos)
- Opérations de communication culturelle et de mise en réseau des acteurs culturels
- Mise en place, suivi, évaluation et modification de l'Appel A Projet « Parcours de Rayonnement Culturel »
- Actions de connaissance, de valorisation et de mise en tourisme du patrimoine, en concertation avec la mission Développement Touristique du PETR

Plan de financement prévisionnel de ces opérations :

Budget Programme d'actions Culture 1er avril 2023-31 décembre 2023				
Dépenses	TTC	Recettes	Taux	TTC
Missions Développement culturel	13 330 €			
Mise en œuvre et suivi du projet culturel du PETR :		1		
Animation Commission Culture et Ateliers de Concertation ; Montage, suivi et évaluation des projets	11 130 €			
2 jours DLA supplémentaires	2 200 €			
Missions Communication culturelle	6 336 €	LEADER	48%	69 033 €
Animation du site <i>lauragais-culture.fr</i> ; Communication culturelle; Coanimation Atelier de Concertation	6 336 €			
Projet "Parcours de Rayonnement Culturel"	38 695 €	DRAC	19%	20 000 €
Projet La Bouillonnante	11 000 €			
Projet La Ménagerie	11 000 €			
Coordination et suivi de l'EAC	16 695 €	Autofi PETR	21%	29 719 €
Projet Micro-Folie	78 333 €		1	
Animation : 1 ETP à partir de septembre (4 mois)	13 333 €	ETAT MF	17%	25 067 €
Equipement MF	50 000 €			
Cotisation MF	0€			
Equipement complémentaire (camion + entretien)	15 000 €			
Divers frais ingénierie : 15% du total des salaires	7 124 €			
Total dépenses	143 818 €	Total recettes	100%	143 818 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) APPROUVE le programme prévisionnel d'actions Culture du PETR du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023 tel que présenté
- 2°) APPROUVE le plan de financement de ce programme d'actions
- 3°) AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document utile à cette affaire.
- 4°) AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 mars 2023

Le Président,

Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragai

Siège Mairie d'Avignonet Lauragais

RECU EN PREFECTURE le 10/03/2023

Siège Administratif: 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél.: 04.68.6 Application agréée E-legalite.com

Courriel: contact@payslauragais.com

99_DE-031-200050938-20230309-06_2023-DE